



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0738

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon dans son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2010**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0738**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon dans son programme d'actions 2009 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2008-2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte général

Dans le cadre de son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine souhaite faire de l'université un acteur majeur de l'innovation.

Pour cela, elle s'engage à :

- soutenir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) pour une université forte,
- inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- mettre en oeuvre le schéma de développement universitaire.

Les dernières années ont été ponctuées de réussites qui célèbrent la performance du territoire dans les domaines du savoir et de la connaissance et l'alliance des acteurs scientifiques de la Communauté urbaine, du conseil régional Rhône-Alpes et des partenaires économiques réunis au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise. Pour mémoire :

- implication des acteurs scientifiques dans le cadre de la mise en place des pôles de compétitivité (depuis 2005) qui a conduit à la labellisation de deux pôles de compétitivité internationaux,
- impulsion et accompagnement du projet Lyon Science Transfert sur la valorisation technologique (depuis 2005),
- appui au montage et au développement du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) Université de Lyon (depuis 2006),
- accompagnement au montage des projets de réseaux thématiques de recherche avancée et de soins (RTRA-RTRS) (depuis 2006) qui a conduit à la labellisation de 5 réseaux thématiques de recherche,
- impulsion et pilotage du schéma de développement et d'aménagement universitaire de la métropole lyonnaise (depuis 2007),
- accompagnement au montage du projet Lyon Cité campus (dans le cadre de l'appel à projet plan campus) qui a été labellisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en novembre 2008.

Les missions du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon

L'Université de Lyon a pour ambition de figurer dans le Top 30 des universités européennes à horizon 2010. Sa stratégie de développement se concentre sur les enjeux suivants pour les années à venir :

- accroître le rayonnement international et la compétitivité de la recherche académique lyonnaise : notamment en structurant des réseaux scientifiques visibles au niveau européen (réseaux thématiques de recherche), en confortant la base scientifique des pôles de compétitivité lyonnais et en développant un transfert plus efficace vers la sphère économique,
- valoriser l'enseignement supérieur : notamment en attirant les étudiants et enseignants-chercheurs de haut niveau sur les niveaux master et doctorat de l'Université de Lyon et en renforçant l'articulation des formations avec les milieux économiques sur les thématiques des pôles de compétitivité,
- définir et mettre en œuvre une stratégie internationale de l'Université de Lyon en liaison avec la démarche marketing d'agglomération Only Lyon : notamment en faisant la promotion de la marque Université de Lyon à l'international, etc.

L'ouverture récente de l'Université de Lyon sur Saint Etienne (trois établissements membres) lui permet également d'envisager de nouveaux projets et participer ainsi à la dynamique de métropolisation.

Rappel des objectifs de la convention partenariale entre la Communauté urbaine, le conseil régional Rhône-Alpes et l'Université de Lyon

Le conseil de Communauté a délibéré le 12 février 2008 sur une convention cadre de partenariat, pour la période 2008-2010, entre la Communauté urbaine, le conseil régional Rhône-Alpes et l'Université de Lyon dont les objectifs partagés sont les suivants :

- développer une formation et une recherche d'excellence et attirer les talents,
- construire une visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Lyon,
- contribuer au développement économique du territoire en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde économique,
- mutualiser des fonctions supports pour renforcer la compétitivité globale des établissements et du site lyonnais,
- développer la culture scientifique et technique.

La Communauté urbaine et le conseil régional Rhône-Alpes apportent leur soutien aux actions correspondant aux priorités de leurs stratégies territoriales et à leurs compétences.

Le conseil de Communauté a délibéré le 24 septembre 2008 sur une convention partenariale pour un montant prévisionnel de 3 057 000 € pour le programme d'actions pluriannuel et a validé le versement d'une subvention pour un montant de 1 003 000 €, au titre du programme d'actions 2008.

Le soutien de la Communauté urbaine, dans le cadre de la présente délibération, vise à établir un avenant n° 1 à la convention-cadre 2008-2010 pour le versement de la subvention au titre du programme d'actions 2009.

Bilan d'actions pour le programme 2008

Un programme d'actions pluriannuel a été réalisé par l'Université de Lyon pour la période 2008-2010 dans le cadre de sa convention avec la Communauté urbaine.

Un premier bilan peut être dressé pour le programme 2008 :

Axe n° 1 : rayonnement international et marketing

L'étude portant sur la stratégie de communication et marketing de l'Université de Lyon a été menée à bien et doit aboutir en 2009 sur un plan d'actions portant essentiellement sur l'élaboration d'un fonds de marque, l'établissement d'un baromètre d'opinion et la mise en place d'outils de type gestion de la relation clients.

Plusieurs outils de communication ont été développés : publication de six numéros de la lettre d'information avec une moyenne annuelle de 35 abonnements par mois : la montée en puissance du site web multilingues avec une moyenne annuelle de 1 300 visites par jour en 2008 contre 550 en 2007.

Concernant la promotion et communication de la recherche : l'ensemble de cette action fait l'objet d'un report sur le programme 2009.

Concernant la carte étudiants unique multifonctions : les 11 établissements membres initiaux de l'Université de Lyon délivrent aujourd'hui la carte Cumul à leurs étudiants (contre trois établissements en 2007). Ainsi, 120 000 cartes sont actuellement en circulation.

Axe n° 2 : développement économique

Le projet Lyon Cité campus a passé avec succès les différentes phases de sélection de l'opération campus lancée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. En novembre 2008, il s'est fortement démarqué au niveau national en figurant parmi les deux seuls projets jugés opérationnels. La dotation de l'Etat s'élève en capital à 575 M€. La Communauté urbaine apportera son soutien à hauteur de 32 M€.

Concernant la valorisation de la recherche, l'action de Lyon Science Transfert a notamment permis d'accompagner le dépôt de 33 brevets par les établissements lyonnais en 2008 (contre 16 en 2007). Le nombre de nouveaux projets accompagnés pour une maturation (technico-économique, juridique et technique) est passé de 11 en 2007 à 29 en 2008.

En terme d'événement, Lyon Science Transfert a co-organisé, le 1er décembre 2008, avec la Communauté urbaine, Créalys et le réseau European Enterprise Network (EEN) le BioInnovation Day. Cet événement a connu un vif succès en réunissant 240 participants venus échanger avec 27 porteurs de projet.

Concernant l'entrepreneuriat et la professionnalisation des doctorants, l'Université de Lyon a développé 29 modules de formation permettant d'accueillir 462 doctorants. Le catalogue d'aide à l'insertion professionnelle des doctorants a été restructuré et mis en ligne en décembre 2008 autour de six thèmes : gestion de la recherche et gestion de projet, connaissance de l'entreprise et valorisation de la thèse, entrepreneuriat, culture et communication, français langue étrangère et anglais, compétences spécifiques et disciplinaires.

Le dispositif docteur-conseil a fait l'objet d'une campagne de communication en 2008 à destination des entreprises du territoire (tirage à 1 000 exemplaires) pour un déploiement prévu en 2009.

Le bilan des actions menées dans le cadre du programme 2008 de l'Université de Lyon s'avère positif et doit se poursuivre sur 2009 avec la mise en œuvre de nouvelles opérations détaillées ci-dessous.

Perspectives envisagées dans le cadre du programme 2009

Il s'agit, pour l'Université de Lyon, de poursuivre le programme d'actions pluriannuel qu'elle s'est fixée jusqu'en 2010 et pour lequel la Communauté urbaine apporte son soutien.

Dans le cadre du présent avenant à la convention 2008-2010, l'Université de Lyon sollicite le soutien de la Communauté urbaine sur de nouvelles actions :

Poursuite de Lyon Cité campus

Dans la continuité du projet Lyon Cité campus et en liaison avec le Schéma de développement et d'aménagement universitaire, l'Université de Lyon souhaite conduire deux études :

- une étude sur le positionnement stratégique du campus de Bron-Porte des Alpes afin de définir les orientations stratégiques à horizon 2015 (projet pédagogique, projet économique et projet urbain) et de valider un scénario préférentiel d'organisation territoriale sur l'agglomération (logique d'ancrage sur un ou plusieurs sites prioritaires),
- une étude sur le campus de la Doua afin de définir les modalités de gouvernance à mettre en place sur le site (modalités de création d'un poste de campus manager).

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien à l'Université de Lyon au financement de ces deux études.

Entrepreneuriat et professionnalisation des doctorants

L'Université de Lyon étudiera les conditions d'évaluation de l'événement Campus création pour une meilleure prise en compte des problématiques du Pres et une organisation sous une nouvelle version en 2010.

Insertion professionnelle : création d'une antenne locale de La Manu

Le projet de La Manu a pour objectif principal de créer du lien entre les étudiants et le secteur économique pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Après une première initiative à Paris, La Manu souhaiterait, avec l'appui de l'Université de Lyon, créer une antenne locale sur le site de Lyon.

La Manu va développer sur les campus une véritable démarche de construction du lien étudiants entreprises en cohérence avec le programme développé dans le cadre du dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Les résultats attendus en 2009 : 20 entreprises du territoire partenaires de La Manu, 200 entreprises participantes dans le cadre des actions de culture partagée, six entreprises innovantes participantes dans le cadre de rencontres réseaux.

Création d'une fondation Université de Lyon

L'Université de Lyon souhaite se doter d'une fondation Université de Lyon.

Au-delà d'une meilleure lisibilité dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche lyonnais, cette fondation aura les objectifs suivants :

- abriter les projets des membres de l'Université de Lyon,
- défendre des projets communs (comme une plateforme technologique, une chaire, des supports financiers pour l'accueil de professeurs étrangers, etc.),
- venir en appui du projet Lyon Cité campus.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à l'Université de Lyon pour financer une étude de faisabilité quant à la création de cette fondation.

Les résultats attendus sont la création de la fondation ainsi que la mise en cohérence des fondations actuelles à l'horizon cinq ans.

Création d'un tableau de bord des activités

Dans le cadre de sa montée en puissance, l'Université de Lyon doit se doter d'un tableau de bord, rassemblant un ensemble d'indicateurs des établissements membres pour son pilotage, mais également pour présenter à ses partenaires institutionnels des indicateurs sur l'ensemble de ses activités.

Une étude devra être menée pour déterminer les indicateurs, les modalités de leur mise en œuvre organisationnelle et technique.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien au financement de cette étude.

Les résultats attendus en 2009 : l'étude doit permettre la mise en place des indicateurs et suivi de l'activité de l'Université de Lyon pour démarrage dès 2010.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action du Pres-Université de Lyon, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 1 016 000 € au titre du programme d'actions 2009.

La réalisation du plan d'action prévu ci-dessus sera évaluée sur la base de critères prévus au sein de la convention-cadre 2008-2010.

Budget prévisionnel 2009 : le budget et le plan de financement prévisionnel pour la période 2009-2010 (en €) est le suivant :

	Programme 2008			Programme 2009
Nature de l'action	Subvention accordée par la Communauté urbaine	Consommation de la subvention par l'Université de Lyon	Solde du programme 2008 (paiement 2009)	Subvention envisagée par la Communauté urbaine
<i>Axe n° 1 : rayonnement international et marketing</i>				
promotion et communication de l'Université de Lyon	108 000	108 000	0	108 000
promotion et communication de la recherche	77 000	0	77 000	0
carte Cumul	89 000	89 000	0	89 000
sous-total axe n° 1	274 000	197 000	77 000	197 000
<i>Axe n° 2 : développement économique</i>				
Lyon Cité campus	50 000	50 000	0	30 000
valorisation de la recherche	500 000	455 000	0	500 000
entrepreneuriat et professionnalisation des doctorants	179 000	139 000	40 000	139 000
<i>Nouvelles actions au titre du programme 2009</i>				
création antenne locale La Manu	0	0	0	50 000
fondation	0	0	0	50 000
tableau de bord des activités	0	0	0	50 000
sous total axe n° 2	729 000	644 000	40 000	819 000
total	1 083 000	841 000	117 000	1 016 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention 2008-2010, à intervenir entre la Communauté urbaine et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon, et notamment le versement d'une subvention à hauteur de 1 016 000 € pour le programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 de la convention-cadre 2008-2010 précisant les modalités de versement suivantes pour l'année 2009 :

- 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant la réception du certificat de notification de la présente convention,

- le solde suivant réception d'un appel de fonds, accompagné du compte-rendu financier signé par le comptable et du rapport d'activités approuvé par le bureau du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

3° - La dépense de 1 016 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0878 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2009, soit 812 800 €,

- 20 % en 2010, soit 203 200 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.